

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 26/02/2024
D2024040213

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Étaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Excusé : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Avis sur l'enquête publique concernant la déclaration d'intérêt général au titre de la loi sur l'eau, relative au programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Seille déposée par l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Seille et affluents

L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) Seille et affluents a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général, au titre de la loi sur l'eau. Il concerne le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Seille concernant notamment 217 communes sur le Jura, l'Ain et la Saône-et-Loire.

L'enquête publique a eu lieu le samedi 17 février 2024 à la mairie de Marboz. Aucune observation n'a été consignée dans le registre d'enquête.

Toutes les communes concernées par ces cours d'eau du bassin versant de la Seille sont invitées à donner un avis sur ce programme.

Après présentation, les membres de Conseil indiquent qu'il est primordial d'entretenir nos cours d'eau pour leur préservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide l'adoption de la déclaration d'intérêt général relative à l'entretien de la Seille et de ses affluents par l'EPAGE Seille et affluents,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Christelle MOIRAUD